

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —)	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Autour du dernier voyage officiel accompli par M. Gaston Doumergue avant la fin de son septennat. — La presse nationaliste sacrifie l'intérêt national à ses haines politiques.

Accaparé par les choses d'Espagne, le public français n'a pu donner qu'une partie de son attention au voyage que le Président de la République vient de faire dans la molle et riante Tunisie.

C'était pourtant l'occasion de rappeler l'histoire — en somme très pacifique — du protectorat français, la grandeur de l'œuvre accomplie pendant ces cinquante années de collaboration avec cette nonchalante population qui se rattrape de travailler peu en parlant beaucoup et en gesticulant davantage. C'était l'occasion de montrer le puissant essor économique, agricole et minier de ces pays où tout invite à la paresse indolente et à la voluptueuse rêverie, ce qui n'a pas empêché le laborieux effort grâce auquel on a transformé ces bleds désertiques en terres fertiles couvertes maintenant de céréales, de vignes et d'oliviers...

Mais en évoquant les parages illustres de Carthage, la splendeur des oasis du sud ou les rivages enchantés de Djérba, c'est moins à cela qu'on pense qu'au charme ensorceleur de ces régions où vivent en se disputant toujours sans se battre jamais les représentants rassemblés là de toutes les races et de toutes les religions : arabes, français, italiens, espagnols, musulmans et juifs. En ce carrefour de peuples où se coudoient les hommes les plus opposés, la seule présence de la puissance protectrice suffit à maintenir une espèce d'harmonie dans cette papillonnante diversité de gens qui portent tous les costumes et parlent toutes les langues, mais entendent tout le langage français...

C'est un de ces lieux privilégiés dont la séduction vous enveloppe insidieusement, vous imprègne et vous pénètre de toutes parts. L'enchaînement du climat, la vibrante luminosité de l'air alangui de parfums et dans lequel le ruissellement des couleurs prend un éclat rayonnant, les reflets d'une mer dont l'azur lutte avec celui du ciel, tout cela compose une atmosphère où se détend la volonté, où la force d'activité se dénoue et où l'on finit par n'éprouver que l'ivresse de ne rien faire, de se laisser aller docilement à la torpeur des choses... — Mollesse ! — Oh ! oui, mais d'un charme auprès duquel toutes les autres sensations paraissent laides et brutales !

Aucun de ceux qui l'ont éprouvé ne peut se rappeler sans une sorte d'éblouissement certains lieux comme ce village arabe de Sidi-bou-Said, par exemple, dont les blanches terrasses entourées de jardins, étagées sur les deux pentes d'une verte colline y semblent de loin posées comme les ailes d'une mouette étendue sur une vague. Par degrés, elles descendent d'un côté vers le golfe miroitant de soleil, qui fait penser à une coupe pleine de lumière bleue et de l'autre vers le lac dont les molles ondulations vers Tunis semblent se perdre dans de confus et lointains reflets mauves...

...Dans ce pays, le voyage du Président de la République aura consacré l'instauration définitive de la paix civile. Bienfait dont le prix est inestimable car il succède à un régime de pillages réciproques et d'incessantes batailles locales où celui qui travaillait était sûr d'avance que le produit de son labeur lui serait enlevé s'il n'était pas assez fort pour le défendre et où le pouvoir appelé au secours mettait tout le monde d'accord en volant tout le monde d'accord et substitua la sécurité le protectorat à la prospérité à la misère générale et permanente. Mais le trait peut être le plus caractéristique de notre occupation c'est d'y avoir rendu possible, dans le respect imposé des opinions et des croyances, la coexistence et la collaboration de deux sociétés qui ne s'étaient jamais rencontrées au cours des siècles que pour se combattre !

L'avènement de la République espagnole est accueilli par notre presse de droite avec les sentiments que vous

devinez. Nous ne sommes pas surpris de ce déchaînement. Mais il prend tout de même une telle force et une telle ampleur qu'il faut protester, au nom même des intérêts français que nos confrères nationalistes prétendent mettre au-dessus de toutes les autres considérations...

On ne s'en douterait vraiment pas ! Et s'il ne dépendait que d'eux, l'Espagne serait bientôt notre ennemi...

Quand Alphonse XIII régnait, ces mêmes journaux ne cessaient de redire la nécessité d'une étroite et confiante collaboration franco-espagnole. Et la presse républicaine se gardait de dire un mot qui pût gêner l'entente désirée.

Cette vérité d'hier n'est pas devenue un mensonge aujourd'hui. La France a toujours le même intérêt à vivre en bons termes avec sa voisine. Pourquoi donc les journaux de droite font-ils tout ce qui est en leur pouvoir pour nous brouiller avec elle ? Simplement parce que la République y a succédé à la royauté. Et parce que leurs haines politiques sont plus fortes chez eux que leur patriotisme.

C'est un fait qui n'avait pas besoin d'une démonstration nouvelle. Heureusement les nouveaux gouvernements espagnols savent à quoi s'en tenir et ils connaissent assez notre pays pour ne pas confondre la nation française avec les nationalistes français.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Peut-on laisser publier ou vendre les lettres d'amour qu'on écrit ?

D'un côté à l'autre de la Manche, la façon d'envisager les choses du cœur, dans leurs applications... à retardement, varie...

Il n'y a pas longtemps, l'héritière de M. François de Curel obtenait en France, un arrêt de justice longuement motivé, interdisant la publication des lettres privées écrites par un écrivain, sans l'autorisation expresse de ses héritiers.

On a singulièrement abusé, en effet, de la publication des lettres des hommes célèbres, péchés de jeunesse — ou de vieillesse — et qui n'ajoutent pas grand-chose à leur célébrité, tout en remplissant la caisse des éditeurs.

Le snobisme s'est même emparé de quelques gloires particulières et l'on a déterré pour vendre à de gros prix, en ventes publiques, des lettres, si nombreuses, vraiment, qu'il n'était plus du tout certain qu'elles aient été écrites réellement.

Le jugement du tribunal civil va peut-être enfin mettre bon ordre à cet excès de correspondances intimes qui, si elles « romancent » la vie du grand homme, quelquefois même de son vivant, sont parfaitement indiscrètes.

Par contre, en Angleterre, voici que le grand écrivain Bernard Shaw autorise la vente de ses lettres d'amour, un bénéfice, il est vrai, d'une caisse de chômage.

L'idée, — reconnaissons-le — n'est pas venue de lui, qui ne se rappelle peut-être pas — comme il est très vieux — avoir, au recul des âges, écrit ces déclarations passionnées.

Une vieille dame, à qui, jadis, il adressa ces déclarations, vieille dame bien connue de la haute société américaine, s'est rappelée qu'au fond d'un tiroir, elle gardait, relique précieuse, un paquet de lettres du grand Bernard Shaw, envoyées lorsqu'elle avait quelque vingt ans.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue à New-York pour rechercher les moyens de constituer un fonds de secours à l'intention des jeunes filles sans travail, cette vieille dame a pensé qu'elle pouvait alimenter sérieusement la caisse un peu vide, en battant monnaie de sa relique. Mais il fallait câbler, pour obtenir l'autorisation, à Bernard Shaw.

Celui-ci donna hardiment à sa correspondante les lettres d'amour qu'il lui avait envoyées jadis !

Bernard Shaw est un humoriste, allez-vous dire, et cette généreuse permission est, à sa façon, de l'humour.

En êtes-vous sûrs ? Il y a là, plutôt, un assez focheux exemple donné par l'immense orgueil d'un homme très connu, mais très âgé. Il est à craindre, qu'à sa suite, d'autres écrivains notoires qui produiraient leur cœur et firent des romans à 12 fr., avec de pauvres aventures qu'ils commencent et qu'ils finissent, n'hésiteront pas, flûtés au fond, de tolérer — quand ce ne sera pas de provoquer — la publication de leurs lettres adressées à de jeunes personnes qui, un moment, leur furent chères.

De là à publier les lettres mêmes de ces jeunes personnes, écrites en retour, il n'y a qu'un pas.

Informations

L'élection présidentielle

Les Chambres sont en vacances, la vie politique n'est cependant pas de ce fait arrêtée. Nombreux sont, en effet, les députés et sénateurs restés à Paris, et les conciliabules se poursuivent sur l'unique question qui sera posée à la rentrée. Qui succédera à M. Doumergue ?

Dans trois semaines, l'Assemblée nationale se réunira à Versailles, pour élire le nouveau Président de la République. On conçoit aisément qu'une décision d'une telle importance préoccupe, dès maintenant nos parlementaires.

Leur préoccupation est d'autant plus grande, qu'aucun de ceux qui peuvent briguer la succession de M. Doumergue n'a encore posé sa candidature. Ajoutons d'ailleurs que, pour cette élection, nulle déclaration de candidature n'est imposée.

Election législative

L'élection législative dans la première circonscription de Privas a donné les résultats suivants : Inscrits, 16.200 ; votants, 11.076 ; suffrages exprimés, 10.471.

Ont obtenu : MM. Salles, S. F. I. O., 5.454 voix, élu ; Roche, radical-socialiste, 4.281 voix ; Sauverin, communiste, 511 voix ; Mathieu, candidat fantaisiste, 225 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Antériou, radical-socialiste, décédé.

Conférence économique de Genève

Un conseil de cabinet s'est réuni samedi au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Pierre Laval.

On sait que la création d'un crédit hypothécaire agricole est l'une des mesures ayant été envisagées pour porter remède aux difficultés qu'éprouvent les pays agricoles de l'Europe centrale et orientale. Le conseil a donné à M. François-Poncet, qui a quitté Paris, hier matin, les indications nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le reste de la séance, qui a été brève a été consacré aux affaires courantes.

Interpellation de M. Mistler

M. Jean Mistler, député radical-socialiste de l'Aude, demande à interpellier le ministère des pensions sur l'interprétation donnée par les centres de mobilisation d'Albi et de Narbonne au décret du 1^{er} juillet 1930, en ce qui concerne les territoriaux mobilisés au Maroc et au Sud-Tunisien et sur les raisons pour lesquelles les Offices départementaux du combattant continuent à procéder au retrait de nombreuses cartes sans attendre le résultat de la Commission chargée de fixer les modalités d'interprétation du décret du 1^{er} juillet 1930.

En Espagne

Le ministre des Affaires étrangères d'Espagne a fait connaître que le nouveau gouvernement avait été reconnu par la République Argentine, la Grèce, le Portugal, Cuba, la Turquie, la Tchéco-Slovaquie et non la Yougoslavie comme on l'avait annoncé dans l'après-midi.

Le ministre de la Guerre a fait connaître au Conseil les dispositions prises en vue de la réorganisation de l'armée. Les décisions seront appliquées prochainement. Le même ministre a donné des ordres aux commissaires du gouvernement pour faire la révision du procès des capitaines Galan et Garcia Hernandez fusillés à Jaca en décembre dernier.

Le ministre de la Justice a annoncé qu'il ferait à bref délai la réforme du tribunal suprême et la réorganisation des tribunaux en général.

La fêle nationale espagnole M. Albornoz, ministre des travaux publics, a exposé la situation des chômeurs dans les campagnes andalouses. Le Conseil a décidé d'accorder, pour remédier à cette crise, les neuf millions de pesetas qui étaient destinés chaque année à la Maison royale.

Le gouvernement a déclaré que le 1^{er} mai serait fête nationale. La loi de juridictions a été abrogée. Cette loi avait été promulguée en 1906. Elle faisait passer devant une juridiction militaire certains délits civils.

Au Portugal

Comme les populations civiles de Madère et des Açores ont donné leur adhésion unanime au mouvement révolutionnaire déclenché par les garnisons militaires de ces villes, les 4 et 7 avril, la population entière a décidé de ne plus respecter ni obéir aux ordres gouvernementaux qui ne seront pas d'accord avec la Constitution et ne respecteront pas les libertés publiques.

La fatuité des « m'as-tu vu de l'amour », si l'on peut dire, est vite sans limite, quand il s'agit de publicité et de publicité profitable.

Après tant de « vies romancées », de « crimes romancés », ne peut-on pas donner en pâture aux badauds, un peu des « cœurs romancés » du moins les cœurs des gens connus, dont les livres se vendent bien !

HENRY DE FORGE.

« En conséquence, un gouvernement provisoire a été constitué dont le siège est Funchal, capitale de Madère, lequel assume la direction de toute administration des territoires révoltés. Le président est M. Sousa Dias. Le représentant à l'étranger avec pleins pouvoirs est le commandant de la marine, M. Sébastien Da Costa. M. Sébastien Da Costa est actuellement à Paris.

L'Angleterre et l'accord naval
Parlant à Exeter, M. Alexander, premier lord de l'amirauté, a fait allusion aux difficultés que rencontre la rédaction de l'accord naval anglo-franco-italien.

Il a déclaré qu'il est nécessaire de dire au monde que la Grande-Bretagne a prouvé, en plus d'une occasion, la sincérité de ses désirs relativement au désarmement.

« Nous avons, a-t-il dit, contribué plus que toute autre nation au désarmement naval et nous sommes prêts à aller plus loin encore, pourvu que les autres nations agissent de même, car la paix du monde ne saurait être consolidée davantage par un désarmement unilatéral.

EN PEU DE MOTS...
— Les aviateurs Moench et Burtin ont terminé le raid Paris-Tokio. Ils sont arrivés au Bourget, dimanche.

— La foule a envahi la prison de l'Union-City (Etats-Unis), s'est emparé d'un nègre qui se trouvait en instance de jugement et l'a pendu.

— La Fédération des Coopératives et Syndicats laitiers de la région parisienne, a décidé que le prix du lait au détail serait ramené de 1 fr. 70 à 1 fr. 50 le litre, à partir du 10 mai.

— Le maréchal Lyauté, arrivé à Paris à du s'altier.

— La neige est tombée en abondance en Savoie et dans le Chablais.

— On mande de Stroumitsa (Serbie) qu'une série de secousses sismiques ont été ressenties.

NOS ÉCHOS
L'humour à l'étranger !

Un Allemand voyageait en Yougoslavie. Le portier de l'hôtel où il avait passé la nuit savait à peine quelques bribes d'allemand, mais il était plein de zèle. Le lendemain matin, il interpelle son client en un effroyable jargon :

— Monsieur, s'il vous plaît ! Moi avoir inscrit nom à vous dans livre à moi.

— L'Allemand s'étonne : — Mon nom ? Vous ne savez pas comme je m'appelle !

— Si, monsieur, répond le portier avec un sourire qui lui va jusqu'aux oreilles. Moi ai lu nom à vous sur valise à vous.

Et il tend le livre des voyageurs à l'Allemand, qui lit dans la colonne réservée à l'état-civil des clients :

« Cuir de porc garanti ». — (Uik).

Deux amis se rencontrent. — La fiancée n'avait dit, il y a deux mois, fait le premier, que si ton nouveau livre avait du succès, le mariage ne tarderait pas ! Alors ?

— Alors, répond le second, mon livre a eu un grand succès.

— Eh bien ! dit le premier, le mariage va avoir lieu ?

— Il va effectivement avoir lieu, déclare le second. Ma fiancée épouse mon éditeur... — (Alt for Alla).

Le petit Karl sanglote. Il sanglote à fendre l'âme, parce qu'il a trouvé un mark dans la rue.

— Voyons ! il n'y a pas de quoi pleurer, dit une brave commère accourue pour consoler l'enfant.

— Si, il y a de quoi ! répond le gosse en remuant ses larmes. Si je donne le mark à maman, papa me cognera dessus ; si je le donne à papa, c'est maman qui me cognera dessus ; et si je le garde pour moi, ils me cogneront dessus tous les deux !... — (Berliner Boersen Kurier).

Démarches funèbres.
Lundi venait au Palais de Justice cette affaire dans laquelle, à la demande d'une femme de lettres, l'écrivain Claude Farrère avait été mêlé.

Il s'agissait de la propriété du titre d'un des derniers romans de l'auteur des *Civilisés*. Sa conserve avait écrit, elle aussi, une *Marche Funèbre* et réclamait des dommages-intérêts. Les juges ont mis M. Claude Farrère hors de cause.

Tout est bien ainsi. Mais pourquoi le Ministère public avait-il l'air de penser que M. Claude Farrère était académicien ?

M. Claude Farrère préparé seulement un élection. Et ce sont, comme dit aussi de nos confrères de la presse judiciaire, d'autres... démarches funèbres en perspective !

Manque d'instruction.
Un théâtre de Berlin, pendant une représentation du premier Faust, La dame

AUX « AMIS DU BEAU VIEUX QUEROY »

APRÈS LA CONFÉRENCE DE COLETTE

Par delà la rampe

VIII

Elle a franchi la rampe, la panthère. Dès qu'elle aura atteint les champs et les bêtes on ne la retiendra plus ; on ne la rattrapera pas. Mais les champs sont loin encore et les bêtes aussi : bêtes et champs ne sont, à cette heure, dans son esprit, qu'un souvenir et une espérance.

De la scène, armé d'un stylo, le mime a glissé à une table de café, maculée et poisseuse, encombrée de soucoupes et de journaux, et là, dans la familiarité des copains, dans la fumée des cigarettes, il gratte du papier, — le mime, — ce mime qui va marquer sa place et prendre rang dans notre littérature contemporaine. C'en est fait, Colette n'est plus qu'un écrivain, un grand écrivain français.

Du théâtre, des camarades qu'elle quitte, elle garde au cœur la nostalgie. Mais la voilà à son banc de galère : elle y rame. Elle fait son métier de nègre. A sa copie, Willy ajoute, de-ci, de-là, quelques pincées de sel et quelques grains de poivre. De ce temps, elle parle, l'amertume aux lèvres. Ces feuillets qui s'envoient de la table aussitôt écrits, l'encre encore humide, ils lui paraissent, aujourd'hui, empreints de gaminerie affectée : il y manque la mesure, cette toilette de l'esprit. Non, elle ne l'a pas eue, dit-elle, la vocation littéraire. Elle n'a été au début qu'une trimardeuse. Elle n'a pas connu la douceur de voler dans l'aurore. Simple ouvrière des lettres, elle a senti peser sur elle la menace d'une vie médiocre : elle s'enlisait.

Ah ! Elle en a assez de cette vie, elle en a assez de faire le nègre. Elle ne veut rien devoir à personne. Elle prend son élan. La voilà redressée. Toute hérissee de stylos elle va droit devant elle : la route se fait complaisante à ses pas. Elle court ; elle ne s'arrêtera plus. Enfin, pour elle, à lui la lumière, cette lumière qui éclaire sa phrase et la illumine son nom.

Ce serait là, pour un Sainte-Beuve, ou un André Thérive, la place de ramasser l'œuvre littéraire du grand écrivain qu'est Madame Colette et d'en signaler le caractère combien personnel, naïf et primesautier. Il y faudrait un critique. Ce n'est pas mon affaire. Je dis le plaisir que j'ai pris à la lecture de ses livres, et aussi le profit, voilà tout.

Car il n'y a pas, à lire Madame Colette, que le plaisir de trotter le long de ses livres comme le long d'une route qui, à chacun de ses tournants, nous ménage une perspective inattendue ou un paysage nouveau. Il y faut s'arrêter à chaque instant, sur cette route, pour y marquer un fait, une réflexion à reporter en marge de l'histoire de notre temps.

Claudine, par exemple, n'est pas une création née d'une fantaisie de l'esprit, elle est un produit de notre époque. Ni Voltaire, ni Rousseau, ni même en prévoyant la venue. On sait quel appui le roman apporte à l'histoire. Il y a là-dessus toute une page de Taine. Sans doute que l'apport de Colette à l'histoire de notre époque n'a ni l'ampleur, ni le poids des œuvres de Balzac et de Zola, mais il garde son importance. Ce feu qui te chauffe et commence à te brûler, — Elle arrive. Elle prendra soin de toi, Elle te frotera le nez avec du beurre. Elle guérira ta brûlure.

J. MALRIEU.

qui occupe la loge numéro 3 ne cesse de bavarder, presque à haute voix, avec sa voisine. A la fin, cela énerve un amateur de théâtre, qui est assis dans la loge contiguë et qui proteste en ces termes :

— Taisez-vous ! On n'entend pas un mot de la pièce, avec votre perpétuel bavardage.

— Alors, la dame de la loge numéro 3, de très haut :

— Les gens instruits n'ont pas besoin d'entendre : ils savent Faust par cœur.

Il y a notes et notes.

Toto, six ans, appartient à une famille austère ; il est élevé avec sollicitude et le contact de tout ce qui pourrait élever sa candeur lui est soigneusement évité. L'autre jour sa mère lui fait une observation ; et Toto de répondre froidement :

— Est-ce que je te demande si ton père est curé ?

La maman en a eu presque une syncope.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Au Conseil Général

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES du Département

Le discours de M. de Monzie, les déclarations de M. Malvy et celles du rapporteur des finances font ressortir que le département est impuissant à subvenir à ses dépenses.

Séance du lundi matin

La session d'avril a commencé le 20, à 10 heures et demie. Presque tous les conseillers sont présents au moment où M. de Monzie ouvre la séance et donne lecture du discours suivant :

Discours de M. de Monzie

Messieurs,
Je vous dois compte des allègements budgétaires que nous tenons de la loi de finances votée le 1^{er} avril. Mais auparavant je veux rappeler qu'une petite réunion des Conseillers Généraux de la Corrèze, du Cantal, du Tarn-et-Garonne et du Lot, organisée en octobre 1930 à St-Céré, sous la présidence du docteur Queuille, prépara quelques-unes des heureuses suggestions dont la loi s'est inspirée. Cette réunion constitue un précédent et un exemple : nous savons désormais qu'il convient d'établir le cahier de nos doléances provinciales, qu'il faut décentraliser l'esprit de réforme et que le progrès appartient à qui le réclame. Nous avions — il est vrai — en la personne de Louis Jean Malvy, Président de la Commission des Finances de la Chambre, un appui singulièrement efficace qui nous a permis de faire triompher la cause d'une minorité — la minorité des départements pauvres dont nous sommes. — Au nom du Conseil Général tout entier, je remercie Malvy de cet appui et tout à la fois du sacrifice d'indépendance que représente parfois l'exercice de ses hautes fonctions arbitrales.

L'Assemblée se souvient qu'en sa session de septembre 1930, elle a fait état d'une déclaration de M. Germain Martin, Ministre des Finances, qui ne pas inscrire les arriérés de sa dette envers le Crédit Foncier aux taux exorbitants de 9,65 et de 10,50. De ce chef, notre budget restait en déficit de 640.000 fr. et c'est à la faveur de ce déficit volontaire que nous avions réduit de 28 centimes le nombre de nos centimes départementaux. Cette décision formellement critiquable, en tout cas hardie, inédite, n'empêcha point l'approbation du budget départemental par l'autorité compétente.

L'article 64 de la loi de finances nous donne, en outre, raison ou satisfaction dans une certaine mesure, puisqu'il dispose la perception de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de telle sorte que les intérêts effectivement supportés par le Département seront réduits dans des proportions importantes. Pour les emprunts contractés au taux de 10,50 (1.455.222 francs) le taux se trouve ramené à 8,64 : ces taux seront encore réduits jusqu'en 1941-1942. Cette mesure nous bénéficie à concurrence de 49.000 francs. Nous ne la tenons pas pour suffisante ; nous la tenons pour indicative et saurons développer les conséquences de cette décision de principe.

De même, l'article 65 pose une base sur laquelle il sera loisible d'établir de nouvelles instances. Il sera prélevé, dit l'article 65 sur la dotation provisionnelle de 300.000.000, inscrite au chapitre « 106 du budget du Ministère des Finances », une somme de 6 millions qui sera répartie entre le Département dont « la valeur du centime additionnel est inférieure à 25.000 francs, et celle du centime superficiaire à 4 fr. dans les mêmes conditions que la subvention qui leur est allouée sur le budget du Ministère de l'Intérieur en application de la loi du 10 août 1871. »

Par lettre du 9 avril, le Ministre de l'Intérieur chiffre à 451.450 fr. l'allocation allouée au Département du Lot, en vertu de l'application du texte de l'article 65.

« A dater du 1^{er} avril 1931 édicte l'article 66 le casernement de la gendarmerie sera à la charge de l'Etat. » On a mis plus de cent ans à retoucher une initiative de Napoléon 1^{er}. C'est fait et ce n'est point un avantage négligeable pour notre gestion départementale. Je songe avec reconnaissance à ceux de nos collègues, rapporteurs spéciaux des dossiers de gendarmerie, notre cher et regretté docteur Valat, hier encore notre dévoué ami, le docteur Camborne, qui ont dû rechercher une cote mal taillée entre les exigences des propriétaires de casernes et les possibilités de notre maigre budget départemental. Plus de ces litiges détestables ! L'Etat payera pour l'entretien de services qui, en effet, sont à l'Etat. Nous avons dépensé en 1930, 76.300 francs pour le loyer des casernes de gendarmerie : cette dépense devait s'élever en 1931 à 96.000 francs. L'économie sera donc pour 9 mois de 72.000 francs : elle sera de 96.000 francs en 1932. Il y aura lieu, en outre à une perception de loyers pour les immeubles à usage de casernes que le département du Lot a été forcé d'acquiescer au cours de ces dernières années. Des ressources supplémentaires qu'il n'est pas facile d'évaluer, quant à présent, sont, d'ores et déjà acquises aux exercices budgétaires à venir.

A maintes reprises, vous avez été amenés, Messieurs, à protester contre les charges résultant de l'hospitalisation des aliénés tant pour le Département que pour les communes. Faisant droit à nos réclamations, le Parlement a décidé que les dépenses d'entretien des aliénés seraient à partir du 1^{er} avril 1931, réparties suivant les barèmes que la loi du 15 juillet 1893 a établis pour l'Assistance médicale gratuite. Toutefois, dans le cas où l'application de ces barèmes

comporterait pour certaines communes un taux de participation supérieur à celui qui résultait pour celles du barème départemental en vigueur en 1930, l'excédent de charges constaté sera supporté par le département. En 1930, nous avons dépensé 638.000 francs, dont 394 mille francs payés par le département. L'application du nouveau barème représente une économie annuelle de 102.000 francs, soit, pour les neuf mois de 1931, une économie de 77.140 fr.

En totalisant les premiers revenus — bons de la loi de finances, vous pouvez, dès maintenant faire face au déficit de 640.000 francs qui résultait de votre délibération de septembre dernier. Nous avons donc agi sagement en procédant hardiment. J'ajoute, Messieurs, que si le Conseil Général reste d'accord avec son président, nous persisterons dans la même voie avec le même sentiment d'accomplir le même devoir envers les contribuables du Lot, nos commettants.

Les graves embarras que nous ont légués la guerre et la dévaluation monétaire, vont aggraver les effets d'une crise, qui, pour être moins aiguë dans ses manifestations locales, diminue notablement les capacités contributives de nos travailleurs paysans et commerçants. Les commerçants commencent à s'insurger contre les exigences fiscales dont use l'administration des Contributions Indirectes pour la perception du chiffre d'affaires. J'ai mission de vous transmettre leurs doléances collectives recueillies le 12 avril dans un meeting de St-Céré auquel participèrent, hommes et femmes, des assaillants de toute une région. C'est un signe précurseur des inévitables protestations que le marasme des affaires fera, sans doute, surgir jusque dans nos campagnes. Soyons attentifs et prévoyants afin d'atténuer dans notre sphère les douloureuses conséquences de la grande illusion qui de 1927 à 1930 exaspéra un peu partout les imprudences de la hausse spéculative et celles aussi de la prodigalité sociale.

Notre besogne d'outillage se poursuit favorablement. Dès janvier, le programme d'installation téléphonique pour 1930 qui comprenait la construction de 34 circuits communaux était terminé. 95 circuits communaux restent à construire en 1931 : 40 sont actuellement en cours de construction qui doivent être achevés en septembre, les 55 autres seront entrepris et menés à bonne fin avant 1932, si le matériel nous est envoyé en temps utile grâce aux diligences d'un Chef de service départemental dont il me plaît de louer le zèle simple, discret et efficace.

Par ailleurs le Génie rural nous assiste dans notre électrification en abrégant les délais d'étude et de procédure qui découragent à l'ordinaire la bonne volonté des usagers. Nous priions le contrôle de surveiller avec vigilance la qualité des matériaux et de l'appareillage fournis. Mais cette observation ne saurait s'appliquer à la plupart des réseaux en fonctionnement qui satisfont aux justes impatiences des populations.

Nous avons hâte d'achever cette partie de notre programme pour généraliser dans tout le département un système d'adduction d'eau qui apporte aux ruraux les garanties d'un minimum d'hygiène. Plus notre peuplement décroît, plus nous devons nous montrer pressés à retenir par les petits soins du progrès les déserteurs obligés du sol. Le recensement de 1931 accuse une nouvelle perte démographique : 4.950 habitants de moins qu'en 1926, 10.063 de moins qu'en 1921. Notre appel à l'Assistance nationale se justifie par la baisse continue de nos réserves humaines.

Entr'aide économique ! Entr'aide spirituelle ! Un effort comparable à celui de 1926 sera bientôt nécessaire. Nous en sommes encore à la grisaille des alarmes. Nous avons trop longtemps cherché, espéré la douceur des choses d'avant guerre.

L'infini de douceur qu'ont les choses brisées,

disait le cher poète Albert Samain.

Durant cette attente l'univers s'endurcit sous d'âpres contraintes. Tandis que notre loyalisme s'évertuait au rappel des règles du droit et des traités, les Nations, comme à voix basse, en des colloques clandestins semblent former d'obscures conjurations contre la paix. Peut-être, les yeux tournés vers Genève, nous avons perdu de vue Berlin, Rome et Moscou. Au premier incident, avertis que nous sommes d'un péril oublié, la France a repris son rôle de sainte Garde autour d'un idéal que menacent toujours les souvenirs du passé.

Nous n'avons pas le loisir d'être faibles. Nous n'avons pas la permission d'être distraits. Nous tardons à conclure avec l'Allemagne, avec la Russie, avec l'Italie. Une certaine lenteur nous était venue de notre supériorité victorieuse. Défense d'être lents ! Finies les rétrospectives et les nostalgies ! Par là une crise s'avère bienfaisante.

Dans l'ordre intérieur, il fallait une crise pour arrêter le développement des dépenses publiques et privées, pour rétablir l'équilibre de notre esprit avec l'équilibre de nos finances ; les grandes liquidations s'accompagnent toujours en France de quelques grands procès : notre route historique est jalonnée de prétoires fameux. A chaque fois, les partis ont tenté d'utiliser les uns contre les autres l'argument du scandale. En vain. Le scandale n'est que l'accident d'une maladie latente, une façon spontanée qu'a la société d'assainir son organisme.

Ce serait une erreur que de traiter comme un fait divers l'occasion de réforme ainsi fournie par les événements aux derniers mois de législature.

Il y a peu de chances pour que la Chambre modifie in extremis son mode de recrutement. Il y a peu de chances pour que le scrutin d'arrondissement élargisse ses voeux. Je tiens donc pour nécessaire que la vraie réforme de l'Etat soit élaborée dans le cadre de groupements interdépartementaux, par l'organe d'assemblées provisoires que formeraient les Commissions départementales ou des délégations spéciales de Conseils généraux d'une même région. L'essai timide auquel j'ai eu l'honneur de collaborer l'an passé me persuade qu'il y a lieu d'ouvrir une telle consultation positive à la veille des assises nationales de 1932.

De toutes manières, le pays escompte l'avènement de méthodes inédites qui rendent au Pouvoir Exécutif son audace indispensable, à la Production sa sécurité non moins indispensable.

Ces déclarations écoutées avec le plus profond intérêt sont vigoureusement applaudies par l'Assemblée.

M. Solmiac présente une adresse exprimant les félicitations du Conseil Général à M. Edouard Herriot pour sa magnifique réélection. — Adopté à l'unanimité.

Déclaration de M. Malvy

M. Malvy tient à exprimer sa gratitude à M. de Monzie pour les paroles qu'il lui a adressées dans son discours. Nous avons ébauché, ajouté-t-il, une défense des intérêts du département et nous avons dans une certaine mesure pu la mener à bien. Car dans les hautes fonctions que nous pouvons avoir à remplir, nous n'oublions jamais que nous sommes les élus du département du Lot. Mais si nous avons obtenu d'importantes satisfactions, nous n'avons tout de même pu obtenir tout ce que nous demandions pour les départements pauvres et les communes rurales.

Les propositions de la Commission des finances se sont heurtées devant la Chambre à la résistance des représentants des grands départements, des grandes et moyennes communes de France. Si on avait accepté toutes nos suggestions il en serait résulté des sommes supérieures à celles que nous attendions.

Notre formule consistait à venir en aide aux départements et aux petites communes dans la mesure du centime démographique et de la charge des dépenses pour les chemins vicinaux et ruraux. Ce système était bien supérieur à celui qu'on a adopté. Nous avons été battus sur ce point par la Chambre. Je n'insiste pas.

Mais il est important de dire au Conseil Général que nous avons pu en dehors de la loi des finances, faire adopter un projet que je prie mes collègues de faire connaître aux maires de leurs cantons. On a voté la création d'une Caisse d'avances aux communes. Elle a été dotée de 300 millions sur lesquels 250 millions seront affectés aux communes ayant moins de 5.000 habitants. Là, nous avons vraiment réussi à aider les communes rurales.

De cette dotation de 250 millions les maires de nos communes doivent pouvoir en profiter. Les avances que fera la Caisse seront consacrées à toutes les dépenses dépendant des ministères de l'Agriculture, de l'Instruction publique, de l'Intérieur et de la Santé publique. Ces avances seront consenties, intérêts et amortissements compris, au taux de 2 fr. 50 pour cent. On voit l'avantage précieux que ce système accorde aux communes qui ne pouvaient jusqu'ici emprunter qu'à 7 ou 8 pour cent.

Mais il faut se dépêcher. Que les maires ne perdent pas de temps. Qu'ils présentent aussitôt que possible leurs projets. La Préfecture ne manquera pas de faire diligence pour les transmettre.

Lorsque la Caisse d'avances aux communes fonctionnera, il y aura d'autres subventions. Mais celles-là viendront du produit des jeux et elles ne seront consenties qu'à 3 fr 50 pour cent.

Après ces intéressantes explications, M. Malvy tient à remercier M. de Monzie pour l'ardeur et le talent avec lesquels il a défendu la cause de nos campagnes en présentant son projet de l'exonération des droits de succession pour les biens ruraux. Là encore, nous n'avons pu obtenir tout ce que nous demandions. La Chambre avait adopté presque intégralement le projet de Monzie. Le Sénat en a beaucoup réduit la portée. Il en reste tout de même un principe excellent, bien acquis et qui sera développé. Ce résultat est dû à M. de Monzie qu'il convient de féliciter.

Comment se présente la situation financière

M. Lacaze, rapporteur général de la Commission des finances, tient à informer l'assemblée au début de ses travaux que la situation financière se présente ainsi qu'il suit :

Il y a disponibles 240.000 francs. Et le montant des crédits proposés par l'administration s'élève à plus de deux millions.

On bien il faudra voter des emprunts ou bien il faudra opérer des coups sombres parmi ces demandes.

M. de Monzie appuie les observations du rapporteur général faisant remarquer toutefois que certaines dépenses seront inévitables.

On décide de renvoyer toutes les affaires à l'examen des commissions. Celles-ci se réuniront à deux heures. Et la séance publique commencera aux environs de 4 heures.

La première séance est levée.

Séance de lundi après-midi

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. de Monzie. L'appel fait constater la présence de presque tous les conseillers.

Une série de vœux

Le Conseil adopte un vœu de M. Fontanille demandant qu'un magasin de livraison des tabacs soit ouvert à Gourdon et un autre vœu du même demandant que l'inspecteur chargé de délivrer les brevets de chauffeur se rende dans les cantons au lieu d'obliger les candidats à venir à Cahors.

On adopte un vœu de M. Malvy demandant que le dépôt de machines que la compagnie du P.-O. possède à Saint-Denis-Martel y soit maintenu.

M. Lacaze dépose un vœu demandant que le service de poste-omnibus rurale de Cahors-sud soit étendu jusqu'à Castelnau ville. — Ce vœu soulève les objections de M. Gayet qui proteste contre la trop grande extension du circuit. — Finalement le vœu est adopté.

M. le docteur Rougier dépose le vœu suivant : « Le Conseil Général émet le vœu que dans le cadre de ses attributions légales, mais en élargissant son activité dans un domaine nouveau,

« Le Génie Rural accueille pour l'étudier et le subventionner le projet présenté par la commune d'Albas et pour lequel cette commune a d'ores et déjà consenti des sacrifices financiers importants en vue de l'établissement d'une passerelle sur le Lot qui remplacerait le bac existant pour la plus grande commodité des usagers.

« Etant entendu que le département contribuerait en annuités, servant de point d'appui à l'emprunt communal la subvention actuellement inscrite au budget départemental pour le bac. »

Le vœu est adopté. Le Conseil adopte un vœu de M. le docteur Peindarie tendant à obtenir des améliorations pour faciliter et favoriser la construction dans le Lot des Habitations à Bon Marché.

Le Conseil adopte un vœu de MM. Léry, Vaysié et Malvy, tendant à obtenir l'agrandissement des locaux servant à la livraison des tabacs et l'augmentation du personnel et affecté afin d'accélérer le rythme de ces livraisons dont la lenteur porte un grave préjudice aux derniers livreurs.

Le Conseil adopte un vœu de M. le docteur Couderc tendant à ce que l'administration des P. T. T. tienne davantage compte pour l'établissement des circuits de poste automobile rurale des indications données par les assemblées communales.

M. Aristide Briand dans le Lot

M. de Monzie demande au Conseil de voter un crédit de 50.000 francs pour faire face aux frais de la cérémonie organisée pour recevoir à Gourdon M. Aristide Briand qui doit venir y présider le Congrès des Anciens Combattants.

M. Malvy appuie cette proposition. Il s'agit d'un hommage dont on conçoit toute la signification. M. Briand a accepté en principe de venir le premier dimanche de juin. Si à cette époque il doit se rendre à Londres le jour de la cérémonie sera, suivant le cas, ou avancé ou retardé. En tout cas, il est nécessaire que la cérémonie soit digne de son objet et le Conseil Général doit être unanime à voter cette proposition.

Le crédit, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Discussion des rapports

— L'Assemblée entreprend ensuite la discussion de la série des rapports présentés au nom des commissions par divers conseillers.

Un seul d'entre eux soulève une longue discussion. Il est présenté par M. Lacaze. Il s'agit de la question des loyers. Voici dans quelles conditions. On sait que sur cette délicate affaire, le Parlement a voté depuis la guerre une série de lois accordant des prolongations successives au régime d'exception institué pendant la guerre. La dernière de ces lois, adoptée en 1929, fixe le terme de ces prorogations à 1939, date après laquelle on devra revenir à la liberté du droit commun. Mais cette loi déclare que ce retour au droit commun peut être demandé à partir de 1931 par les Conseils municipaux à partir de 1931 par les Conseils municipaux sur avis conforme du Conseil général. Or, le Conseil municipal de Cahors a pris une délibération demandant que le retour au droit commun soit effectué par paliers successifs. Le Conseil Général est appelé à donner son avis. M. Lacaze propose au Conseil d'émettre un avis réclamant le maintien du statu quo actuel.

M. Gayet proteste vivement. La situation actuelle est injuste. Elle favorise scandaleusement les anciens locataires au détriment des nouveaux. Les premiers payent des loyers trop petits tandis que les seconds payent des loyers trop élevés. Il est nombre de propriétaires accablés de charges qui ne peuvent tirer un revenu quelconque de leurs immeubles. Il faut revenir aussitôt que possible au droit commun.

Plusieurs conseillers prennent part à cette discussion en suite de laquelle le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de demander le retour au droit commun.

Geugeot

livre ses nouveaux modèles utilitaires

750^{cm} utiles sur châssis 201 T (impôt 6 CV) à partir de

15.250^{frs.}

400^{cm} utiles sur châssis 201 (impôt 6 CV) à partir de

13.800^{frs.}

1200^{cm} utiles sur châssis 1593 six (impôt 11 CV) à partir de

23.900^{frs.}

250^{cm} utiles Camionnette populaire (impôt 5 CV)

10.900^{frs.}

CONCOURS DU BLÉ DE FRANCE

M. le Doyen Paul Sabatier, grand Officier de la Légion d'Honneur, Président du Jury du Concours du Blé de France, nous communique la note suivante :

M. Couzinet, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Sud-Ouest, a rappelé, lors de la dernière réunion de la Chambre Régionale, le 21 février dernier, l'importance de ce concours, doté de 150.000 francs de prix, de diplômes et de nombreuses médailles d'or et d'argent.

Nous rappelons que tous les producteurs de blé des départements suivants : Ariège, Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, peuvent concourir cette année en présentant des échantillons de leurs moissons.

Les Agriculteurs désireux de concourir devront demander à : M. le Professeur Nicolas, Directeur de l'Institut Agricole, Faculté des Sciences de Toulouse, les sacs destinés à loger les échantillons.

Cette demande de sacs devra être faite avant le 5 juin 1931.

Ces sacs seront adressés gracieusement. Ils comporteront un numéro d'ordre imprimé.

Le sac devra contenir 10 kilos de grain et une poignée d'épis du même blé. Les épis seront munis de leurs tiges (enroulées pour mise en sacs).

Les participants sont dispensés de faire connaître la variété qu'ils adressent au Concours, de même qu'il ne leur est pas indispensable d'envoyer des variétés pures.

Les participants devront adresser leurs échantillons le 15 au 31 août 1931, à la Chambre d'Agriculture de leur Département, qui enregistrera leurs envois, leur donnera un numéro et les présentera sous ce seul numéro, au Jury du Concours, qui ignorera ainsi les noms des expéditeurs.

Les Présidents des Chambres Départementales d'Agriculture sont priés de nommer, au cours de leur session de mai, les membres de chacune de leurs Chambres qui seront chargées de recevoir et de présenter au Jury pour leur Département, les échantillons adressés par les producteurs de ce département.

Le Jury s'entendra, en temps utile avec les présidents des Chambres d'Agriculture, pour fixer la date de son passage.

Il ne faut pas perdre de vue que ce concours a surtout pour but de démontrer que nos blés Français peuvent faire du très bon pain sans addition ni de blés exotiques, ni de produits chimiques.

AU PALAIS DES FÊTES

Cette semaine

CIEL DE GLOIRE

UN DRAME DE L'AVIATION

Les élections cantonales

Le Conseil doit donner son avis sur la date des élections cantonales. Il demande qu'elles aient lieu en octobre. Après discussion de divers rapports la séance est levée à 7 h. 15.

FÉDÉRATION DU COMMERCE et de l'INDUSTRIE

La réunion tenue à Saint-Céré le 12 avril 1931

Nous recevons la communication suivante.

L'appel de M. Faure, le distingué Président de la Section de la Fédération du Commerce et de l'Industrie de St-Céré plus de 300 commerçants patentés venus de tout le Nord du département ont tenu leur réunion Dimanche dernier, pour protester contre le régime inquisitorial qui est la conséquence de la taxe sur le chiffre d'affaires et contre les moyens employés pour le renouvellement et l'augmentation des forfaits.

Dans une brillante improvisation, M. Faure a rappelé que depuis plus de 400 ans, Saint-Céré avait toujours eu le contrôle de ses impôts et qu'il était plus particulièrement pénible aujourd'hui aux commerçants de Saint-Céré de se plier aux exigences de la fiscalité inquisitoriale qui est la conséquence de la loi de 1920. Ces procédés heurtent en nous tous nos sentiments de citoyen libre, dans une République dont la devise est « Liberté, Égalité, Fraternité ». On viole nos domiciles, le secret de nos affaires et de notre comptabilité, des fonctionnaires s'installent chez nous en maîtres, sous le couvert d'une loi anti-démocratique anti-libérale ; nous voulons bien payer et certes, le commerce et l'industrie supportent le plus lourd des fardeaux, mais nous révoltons contre des procédés qui engendrent la délation, la pression et l'inquisition.

M. Dubernet de Garros, Président de la Fédération départementale du Lot, prenant la parole à son tour, fait l'historique de la loi sur le chiffre d'affaires, explique pourquoi au lendemain de la guerre le Commerce l'a acceptée, à titre provisoire, confiant dans la parole du Gouvernement, il ignorait avec quel la pression cette loi serait appliquée, qu'au lieu de provisoire elle deviendrait définitive, que les taxes seraient doublées et surtout quelle arme de répression elle constituerait entre les mains du fisc. Ni le régime des forfaits, ni celui de la déclaration mensuelle ne sont acceptables dans les conditions où ils sont appliqués, une seule solution est possible : l'impôt à la base qui nous avait été promis formellement par l'article 60 de la loi du 4 avril 1926, et dont l'application devait entrer en vigueur un an après, et que le commerce attend encore.

Mais, il y a une fin à tout, nous nous lassons des promesses jamais tenues, ce que nous ne pouvons obtenir de bon gré, nous l'obtiendrons par la manifestation publique, par l'action directe. Ce que savent si bien faire les Syndicats de fonctionnaires ou d'ouvriers pour obtenir des augmentations ou des adoucissements à leur condition, nous le ferons aussi ; nous en appelons d'abord à notre Fédération « Aveyron, Rouergue et Quercy » pour qu'elle exerce une pression auprès de la Confédération des Groupes commerciaux et Industriels pour déterminer un mouvement dans toute la France en faveur de la taxe à la base, de l'égalité de l'impôt et de la suppression de toute inquisition dans nos magasins et nos boutiques et si la Confédération se refuse à nous suivre, nous mêmes nous ferons appel aux quelques 500 groupements de commerçants affiliés et nous leur demanderons de manifester publiquement et simultanément, leur absolue volonté de voir la fin de ce régime et de ces méthodes fiscales.

Un ordre du jour est voté dans ce sens et sera transmis à M. Fournier, Président du groupement « Aveyron, Rouergue et Quercy » et délégué de la Confédération des Groupements commerciaux et Industriels dans notre région et qui eut été des nôtres, si un malencontreux accident d'automobile ne lui était arrivé la veille de notre réunion.

Et ce sera l'honneur de la Section de St-Céré et de son énergique Président d'avoir déterminé ce mouvement.

M. Cérède, Président de la Section de l'arrondissement de Cahors fait ensuite appel à tous les membres présents, venus de toute la région, certains même de la Corrèze, pour qu'ils s'unissent tous, pour que s'inscrive à la Fédération ceux qui ne le sont pas encore. Il leur expose le travail qu'il a toujours assumé avec tant d'autorité à la tête de sa section, les progrès faits dans l'ordre Syndical, les succès d'adhésion qu'il a su obtenir autour de lui, dans sa ville et dans les cantons avoisinants. Sa parole est entendue et nombreux sont ceux qui s'inscrivent à la Section de St-Céré, qu'ils soient de Latronquière, de Lacapelle, de Vayrac, de Bretonoux, de Biars ou d'ailleurs.

Mais avant de se séparer, le premier pas doit être fait dans la voie des réalisations. M. de Monzie, ancien Ministre, député de l'arrondissement de Figeac, Président du Conseil Général, Maire de Cahors, est à St-Céré, on décide de l'appeler à notre réunion et les exposés qui y ont été pris. Il nous assure de son appui pour obtenir des adoucissements à la rigueur avec laquelle la loi de 1920 nous est imposée. Sans nous cacher les difficultés de l'heure et du but poursuivi, il nous promet son large concours et cela de suite dès la session du Conseil général, le 20 de ce mois.

E. DUBERNET DE GARROS
Président de la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot

ON DEMANDE JEUNES FILLES

Bonne instruction

Prendre adresse Bureau du Journal

ON DEMANDE DES APPRENTIS à l'imprimerie du Journal du Lot.

CAHORS

La fête de l'Ecole Normale

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, l'Ecole Normale d'Instituteurs donnera sa fête annuelle, au théâtre, le mercredi 29 avril à 20 h. 30.

Voici le programme de cette soirée :

1° Une comédie : *Hyménée*, de Gogol.

2° Le 1^{er} Intermède du *Malade imaginaire*.

Polichinelle : musique de Charpentier complétée par Tiersot.

3° Des chœurs : Chansons populaires russes harmonisées par J. de Brayer. — Sélection de *Rose-Marie*, musique de Stohort.

4° Fresques animées.

La location est ouverte au théâtre.

Concert de Bienfaisance

Nous rappelons à nos lecteurs, que c'est demain « mercredi 22 avril », qu'aura lieu au « Palais des Fêtes », le concert donné par l'Orphéon de Cahors et l'Orchestre Symphonique.

Le beau programme que nous avons déjà publié et le but poursuivi par ces deux Sociétés nous font présager un joli succès pour cette soirée.

Naissance

Nous avons appris avec plaisir que notre aimable camarade, Mme Alazard, employée au Bureau du « Journal du Lot », a donné le jour à un gros garçon prénommé Jean-Pierre.

Nos félicitations au papa et à la maman et nos vœux au bébé.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Théophile-Jean Bru, administrateur de 1^{re} classe des Colonies.

M. Bru rentrait de Madagascar à Marseille, il y a quelques jours. Se sentant indisposé il prit quelque repos à l'hôpital de cette ville où il est décédé le 17 avril, à l'âge de 51 ans.

M. Bru était un de nos compatriotes originaire de Quissac, c'était également, un ancien élève du Lycée Gambetta.

M. Bru fut administrateur en Afrique Occidentale, en Indochine et à Madagascar. Il était chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de Guerre et de la médaille Coloniale.

Nous adressons à Mme Veuve Bru, à ses enfants et à la famille nos sincères condoléances.

A PARIS

Voyageurs, Touristes

Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (3^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 18 à 24 francs par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) Téléphone

Propriétaire ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 16 avril 1931. — Présidence de M. Daynard. — Étaient présents : MM. Lamblot, Laubat, Les-cure, Séval, Irague, Boussac, chanoines Foissac et Sol, Rigaudières, Lafon, Guilhamon, Daynard, Bergon, Calmon.

M. l'abbé Varlan, curé de Creysse, et M. de Camy remercient de leur récente admission comme membres non résidents de la Société.

Fumeurs, attention !

Nouveau régime fiscal des briquets

Aux termes de l'article 27 de la loi de finances du 31 mars 1931, tout appareil d'allumage quel qu'il soit ou n'importe quel objet capable de produire ou destiné à produire une flamme, une étincelle ou une incandescence et qui, dans l'usage, peut remplacer les allumettes, doit être assimilé, au point de vue fiscal, à un briquet.

C'est ainsi, notamment, que les briquets à silex, à meule d'émeri ou corindon, les lampes pyrophores, les allumettes électriques non munies d'une source propre d'énergie et fonctionnant à l'aide d'une prise de courant, les briquets à mousse de platine, etc.,

plus éloignées, avaient contribué à l'éducation de celui qui entrerait de ce jour dans sa carrière d'homme.

La joie des convives était sincère ; cette famille en qui s'étaient concentrés les plus nobles sentiments, était l'objet de l'amour et du respect universels ; l'espoir de voir se perpétuer la tradition de tant de vertus était bien fait pour inspirer la satisfaction ; ce jour fut dans la vie des enfants, une date inoubliable.

Le lundi suivant, Korzof entra soucieux ; un nombre considérable de malades s'était présenté la veille à l'admission, tous présentant les mêmes symptômes bizarres d'une maladie oubliée depuis de longues années, et qui venait de faire une apparition dans des provinces éloignées. Jus-qu'alors, rien n'indiquait qu'elle dût se révéler à Pétersbourg, où on ne l'avait encore pas étudiée, si ce n'est à l'état de cas isolés et sans gravité.

Interrogé par sa femme, Dmitri, pour la première fois de sa vie essaya de lui cacher la vérité, et prétexta un surcroît de fatigue, causé par le nombre considérable des malades qu'il avait examinés ce jour-là.

Nadia était si bien habituée à croire son mari qu'elle acceptait cette explication, mais le lendemain, l'hôpital étant plein, lorsqu'elle vit sur son visage la même expression anxieuse, elle se sentit troublée ; elle fit quelques questions, et rencontra une volonté évidente de ne pas lui donner de réponse claire. Dès lors,

elle redouta quelque calamité ; mais sortant peu, elle n'avait pas encore eu l'occasion de s'éclairer au dehors, lorsque le troisième jour, Pierre en rentrant du cours dit tout à coup à Korzof :

— Est-ce vrai, mon père que la peste s'est déclarée à Saint-Petersbourg, et qu'elle nous a déjà enlevé plusieurs malades ?

Nadia s'était arrêtée à la place où elle se trouvait. Très pâle, elle regardait son mari, attendant sa réponse avec une angoisse inexprimable.

— C'est vrai, dit Korzof, j'espérais pouvoir vous le cacher encore. La peste est ici, et nous en avons perdu onze malades depuis dimanche.

— Sur combien ? demanda Nadia, toujours immobile.

— Sur dix-sept, entrés avec l'infection ; mais demain ou après-demain toutes les salles seront contaminées. J'ai donné ordre qu'on ne laisse plus entrer personne, que des pestiférés ; il est inutile d'exposer des gens à mourir d'un mal pire que celui dont ils souffrent. On construit dans le jardin un baraquement qui nous sera fort utile, et nous pourrions alors, après les avoir désinfectés, rendre nos salles à leur véritable destination.

Il parlait pour s'étourdir et pour étourdir sa femme, pour l'empêcher de prononcer certaines paroles, qu'il devinait sur ses lèvres. Pierre baissa la tête ; il avait entendu les récits qui couraient par la ville, il connaissait

LE VOEU DE NADIA

par Henry GRÉVILLE

X

La vie continua de la sorte à l'hôpital, pendant une heureuse année. Le dix-septième anniversaire de Pierre fut fêté en grande pompe. Après avoir terminé ses études par de brillants examens, il venait de se faire inscrire comme étudiant à l'Académie de médecine, estimant qu'aucune carrière ne pouvait être aussi honorable pour lui que celle de son père ; son devoir n'était-il pas, d'ailleurs, de travailler sous ses ordres et de le remplacer à l'hôpital, quand serait venu l'âge du repos ?

Volodia, depuis un an l'avait précédé dans cette voie, ne rêvant pas d'autre bonheur que d'être le second et l'ami de son cher Pierre, pendant le reste de sa vie.

Après la fête de famille, tout intime, un grand dîner réunit le soir ceux qui servaient sous les ordres de Korzof et tous ceux qui de près ou de loin, parmi les relations même les

Tous droits réservés.

M. Guilhamon dépose les publications reçues :

Bull. de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts de la Société des Etudes de Couserans, n° 9, 1930 ;

Natural History, mars-avril 1931 ;

Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord, t. LVIII, janvier-février 1931 ;

Bull. de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, Brive, t. LII, août-décembre 1930.

M. Daynard signale la brillante conférence, faite dernièrement à Paris, sous les auspices du Comité national d'Etudes sociales et politiques, par notre distingué confrère, M. Puget, sur « L'Espagne au tournant » ; le texte de cette conférence est offert par l'auteur, en hommage à la Société.

Le même signale un article, signé Charles de Bussy, paru dans la « Revue hebdomadaire », « Le dimanche de la femme », sous le titre *Vieilles et Jeunes de chez nous*, où il est parlé de la fête fébrilienne célébrée à Gourdon, en juin 1930, et où l'on vit, par les soins de Pierre et Alida Calé, la reconstitution des anciens costumes de chez nous.

M. Lafon demande une rectification au procès-verbal d'une précédente séance et souligne que le mot « indémodable » ne s'appliquait point à la Société des Etudes, qu'il sait toujours attentive à célébrer les gloires quercynaises. Il demande que toutes les bonnes volontés s'unissent, pour rendre l'hommage qui lui est dû, au poète patois Paul Froment, et un échange de vues à lieu pour la commémoration commune des anciens félibres quercynois.

M. le chanoine Sol lit une étude sur la destruction des emblèmes religieux dans le Lot, sous la Terreur.

M. Calmon fait hommage à la Compagnie, de la part de M. Coly, de la 2^e édition de la « Cadurcienne », hymne poétique.

M. le chanoine Foissac analyse un important travail de M. Ludovic de Valon, touchant la mission confiée à un membre de sa famille : le nonce Raymond-Stéphani de Valon. Il s'agissait de capturer et de ramener prisonnier en Avignon, l'antipape créé par Louis de Bavière : Pierre de Corbario. Le récit de ces événements est plein d'intérêt, surtout la longue rétraction imposée au coupable (1330).

Le même lit ensuite un discours révolutionnaire de l'agent national de Cahors pour inviter le curé constitutionnel Mialaret à donner sa démission. Celui-ci s'exécute sans peine, et dans un discours non moins extraordinaire, il proteste qu'il gardera toujours une âme « sans culotte ».

Quelques jours après, en germinal an II, il déposa inévitablement ses lettres de prêtrise et quatre pièces annexes.

M. Foissac lit également le procès-verbal du Corps municipal de Souillac de la même année, constatant qu'on a tiré de l'église paroissiale toutes les statues et autres « hochets de la superstition » et qu'on les a brûlés sur la place qui est en face de l'église.

Il signale, enfin, un recueil de Cantiques (paroles et musique) en deux volumes, réédité à Toulouse en 1772, dont l'auteur était le R.-P. Bonaños de Latour, d'un rameau d'une famille quercynoise qui existe encore des Bonafous de Caminell.

qui bénéficiaient de l'immunité de l'impôt, doivent être désormais revêtus de l'estampille réglementaire.

En conséquence, les fabricants et dépositaires d'appareils non soumis à l'impôt jusqu'à ce jour devront se mettre en instance d'ici le 20 avril, auprès de l'administration des contributions indirectes en vue d'obtenir l'autorisation de fabrication ou de dépôt. Pendant le même délai, les commerçants qui auraient en leur possession des allumettes de l'espèce destinées à la vente sont admis à les écarter après les avoir revêtus de l'estampille. Quant aux simples particuliers, obligation leur est faite de se mettre sans retard en règle avec les nouvelles dispositions fiscales.

Arrêté du 15 avril 1931. — Considérant qu'un chien errant a été abattu sur le territoire de la commune, le maire de la ville de Figeac, officier de la légion d'honneur, arrête :

Article premier. — Tous les chiens circulant sur la voie publique, dans toute l'étendue du territoire de la commune de Figeac, devront être muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de ce jour.

Les chiens et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures, s'ils n'ont pas été réclamés et si le propriétaire reste inconnu.

Le délai est porté à huit jours pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Art. 2. — Il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire en dehors de leur résidence, si ce n'est pas pour les faire abattre. Toutefois, peuvent circuler librement, mais seulement pour l'usage auquel ils sont employés, les chiens de chasse, de berger ou de bouvier.

Art. 3. — Les chiens et les chats mordus ou simplement roulés par l'animal enragé, ou ayant été en contact avec lui, seront immédiatement abattus.

Les chiens et les chats présentant quelque symptôme pouvant faire croire à l'existence de la rage, seront placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire, jusqu'à ce que le diagnostic puisse être établi.

Art. 4. — MM. le Commandant de gendarmerie et le Commissaire de police sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Marcilhac

La foire. — La foire de Marcilhac a été aussi bonne que possible. Il s'y est opéré beaucoup de transactions.

Voici quelques cours :

Boeufs, de 7.000 à 9.000 francs ;

bouvillons, de 5.000 à 7.000 francs ;

vaches, de 5.000 à 6.000 francs ;

brebis, de 200 à 250 francs pièce ;

agneaux, de 150 à 200 francs pièce ;

porcelets, de 100 à 150 francs pièce.

Œufs, 4 francs la douzaine.

Change de l'heure d'été. — Depuis le dimanche 19 avril, date de la mise en vigueur de l'heure d'été, l'autobus du Boulv. à Puy-l'Évêque, par Floressas, qui partait de la gare à 16 h. 15, après l'arrivée du train de Cahors, ne part qu'à 19 h. 40, c'est-à-dire après le passage du dernier train allant sur Libos.

Grandes fêtes de mai. — Nous sommes en mesure d'annoncer la venue à Figeac pour nos fêtes de mai du célèbre Cam Mario, équilibriste sur câble aérien.

C'est à 15 mètres de hauteur, sur la rivière du Célé que Cam Mario exécutera ses exercices : il traverse le câble, se couche, s'agenouille, tire aux ballons, fait l'omelette, etc. et terminera son exhibition par la Chaise de la Mort. En outre, durant la fête de nuit, il tirera sur le câble un feu d'artifice.

Tout comme les amateurs de musique, les personnes aimant les spectacles à sensation seront servies. En outre, ajoutons que Cam Mario ne manquera pas d'être un attrait pour nos fêtes car c'est un peu notre compatriote, en effet, sa famille est originaire de Camboulit, aux portes de Figeac.

Incendie. — Dimanche matin, vers 5 heures, un incendie dont on ignore encore les causes, a éclaté au premier étage de l'hôtel Moderne.

Grâce à la diligence de nos pompiers et de nos gendarmes, ainsi qu'à la bonne volonté de nombreux voisins venus prêter leur concours, le feu fut assez rapidement circonscrit. Il n'y eut aucun accident à déplorer, mais malheureusement pour M. rierre Couderc, le nouveau et sympathique propriétaire de l'hôtel, les dégâts matériels sont assez importants.

Etat civil. — Mariages : Joseph Leymarie, cultivateur à Cuzance et Adrienne Darnis, des Cuisines.

Décès : Marie Condamine, veuve Bouchier, 83 ans.

Saint-Sozy

Enseignement primaire. — Nous apprenons avec un vif plaisir que

Mlle Raymonde Gouygon, fille de notre sympathique maire, vient d'être nommée institutrice-intermaître à Camy (commune de Payrac).

Nous adressons à Mlle Gouygon nos bien sincères félicitations.

Arrondissement de Cahors

Castelnau

Foire. — Notre foire du 14 a été importante :

Boeufs de travail, 9.000 à 10.500 fr. ;

vaches de travail, 8.000 à 9.000 ;

génisses, de 6.000 à 7.500 fr. ;

bouvillons, de 5.000 à 7.000 fr., la paire.

Moutons, 250 francs, pièces ;

brebis, 250 à 300 fr. pièce ;

moutons gras, 5 fr. ;

agneaux, 5 à 7 fr. ;

chèvres, 7 fr. à 7 fr. 50, le kilo.

Porcelets, de 300 à 400 fr. pièce.

Poulets, 5 à 6 francs ;

poulets, 6 fr. 50 à 9 fr. ;

pintades, 8 francs ;

indrins, 6 fr. ;

canards, 5 fr. 50 ;

lapins, 3 fr. le 1/2 kilo ;

œufs, 4 fr. 50 la douzaine.

Avoine, 45 fr. les 50 kilos ;

pommes de terre, 40 à 50 fr. les 50 kilos ;

haricots blancs secs, 3 francs le litre.

Catus

Recensement de 1931. — Le recensement de la population de la commune en 1931 a donné les résultats suivants :

Nombre de maisons : 299 ;

nombre d'habitants : 778.

Au recensement de 1926, la population de la commune était de 813 habitants, soit une diminution de 35 habitants sur le précédent recensement.

Montgesty

Naissance. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance, à Gizard, de Germaine Roux, fille de Alfred Roux et de Aurélie Gramat.

Nos vœux de santé à l'enfant et nos félicitations aux parents.

Les assistés. — M. l'inspecteur de l'Assistance Publique est venu vendredi dernier, 17 courant, examiner les listes des assistés de notre commune.

Floressas

Change de l'heure d'été. — Depuis le dimanche 19 avril, date de la mise en vigueur de l'heure d'été, l'autobus du Boulv. à Puy-l'Évêque, par Floressas, qui partait de la gare à 16 h. 15, après l'arrivée du train de Cahors, ne part qu'à 19 h. 40, c'est-à-dire après le passage du dernier train allant sur Libos.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Grandes fêtes de mai. — Nous sommes en mesure d'annoncer la venue à Figeac pour nos fêtes de mai du célèbre Cam Mario, équilibriste sur câble aérien.

C'est à 15 mètres de hauteur, sur la rivière du Célé que Cam Mario exécutera ses exercices : il traverse le câble, se couche, s'agenouille, tire aux ballons, fait l'omelette, etc. et terminera son exhibition par la Chaise de la Mort. En outre, durant la fête de nuit, il tirera sur le câble un feu d'artifice.

Tout comme les amateurs de musique, les personnes aimant les spectacles à sensation seront servies. En outre, ajoutons que Cam Mario ne manquera pas d'être un attrait pour nos fêtes car c'est un peu notre compatriote, en effet, sa famille est originaire de Camboulit, aux portes de Figeac.

Incendie. — Dimanche matin, vers 5 heures, un incendie dont on ignore encore les causes, a éclaté au premier étage de l'hôtel Moderne.

Grâce à la diligence de nos pompiers et de nos gendarmes, ainsi qu'à la bonne volonté de nombreux voisins venus prêter leur concours, le feu fut assez rapidement circonscrit. Il n'y eut aucun accident à déplorer, mais malheureusement pour M. rierre Couderc, le nouveau et sympathique propriétaire de l'hôtel, les dégâts matériels sont assez importants.

Etat civil. — Mariages : Joseph Leymarie, cultivateur à Cuzance et Adrienne Darnis, des Cuisines.

Décès : Marie Condamine, veuve Bouchier, 83 ans.

Saint-Sozy

Enseignement primaire. — Nous apprenons avec un vif plaisir que

Mlle Raymonde Gouygon, fille de notre sympathique maire, vient d'être nommée institutrice-intermaître à Camy (commune de Payrac).

Nous adressons à Mlle Gouygon nos bien sincères félicitations.

Arrêté du 15 avril 1931. — Considérant qu'un chien errant a été abattu sur le territoire de la commune, le maire de la ville de Figeac, officier de la légion d'honneur, arrête :

Article premier. — Tous les chiens circulant sur la voie publique, dans toute l'étendue du territoire de la commune de Figeac, devront être muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de ce jour.

Les chiens et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures, s'ils n'ont pas été réclamés et si le propriétaire reste inconnu.

Le délai est porté à huit jours pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Art. 2. — Il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire en dehors de leur résidence, si ce n'est pas pour les faire abattre. Toutefois, peuvent circuler librement, mais seulement pour l'usage auquel ils sont employés, les chiens de chasse, de berger ou de bouvier.

Art. 3. — Les chiens et les chats mordus ou simplement roulés par l'animal enragé, ou ayant été en contact avec lui, seront immédiatement abattus.

Les chiens et les chats présentant quelque symptôme pouvant faire croire à l'existence de la rage, seront placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire, jusqu'à ce que le diagnostic puisse être établi.

Art. 4. — MM. le Commandant de gendarmerie et le Commissaire de police sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Marcilhac

La foire. — La foire de Marcilhac a été aussi bonne que possible. Il s'y est opéré beaucoup de transactions.

Voici quelques cours :

Boeufs, de 7.000 à 9.000 francs ;

bouvillons, de 5.000 à 7.000 francs ;

vaches, de 5.000 à 6.000 francs ;

brebis, de 200 à 250 francs pièce ;

agneaux, de 150 à 200 francs pièce ;

porcelets, de 100 à 150 francs pièce.

Œufs, 4 francs la douzaine.

Change de l'heure d'été. — Depuis le dimanche 19 avril, date de la mise en vigueur de l'heure d'été, l'autobus du Boulv. à Puy-l'Évêque, par Floressas, qui partait de la gare à 16 h. 15, après l'arrivée du train de Cahors, ne part qu'à 19 h. 40, c'est-à-dire après le passage du dernier train allant sur Libos.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Incendie. — Dimanche matin, vers 5 heures, un incendie dont on ignore encore les causes, a éclaté au premier étage de l'hôtel Moderne.

Grâce à la diligence de nos pompiers et de nos gendarmes, ainsi qu'à la bonne volonté de nombreux voisins venus prêter leur concours, le feu fut assez rapidement circonscrit. Il n'y eut aucun accident à déplorer, mais malheureusement pour M. rierre Couderc, le nouveau et sympathique propriétaire de l'hôtel, les dégâts matériels sont assez importants.

Etat civil. — Mariages : Joseph Leymarie, cultivateur à Cuzance et Adrienne Darnis, des Cuisines.

Décès : Marie Condamine, veuve Bouchier, 83 ans.

Saint-Sozy

Enseignement primaire. — Nous apprenons avec un vif plaisir que

Mlle Raymonde Gouygon, fille de notre sympathique maire, vient d'être nommée institutrice-intermaître à Camy (commune de Payrac).

Nous adressons à Mlle Gouygon nos bien sincères félicitations.

Arrêté du 15 avril 1931. — Considérant qu'un chien errant a été abattu sur le territoire de la commune, le maire de la ville de Figeac, officier de la légion d'honneur, arrête :

Article premier. — Tous les chiens circulant sur la voie publique, dans toute l'étendue du territoire de la commune de Figeac, devront être muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de ce jour.

Les chiens et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et



Nervosité de femme

Le système nerveux de la femme est beaucoup plus délicat que celui de l'homme. De là, au moindre prétexte, les troubles et les malaises si fréquents chez la femme, notamment les migraines, les crampes d'estomac, le défaut d'appétit, l'insomnie, l'irrégularité des périodes. De là, aussi, cette irritabilité qui, souvent, se traduit par des pleurs et des trépidations.

Il ne suffit pas, dans ce cas, de hauser les épaules. Il ne faut pas râler, mais soigner. Il faut, en faisant appel aux Pilules Pink, apaiser et tonifier les nerfs trop vibrants, trop fragiles, et aussi renouveler la richesse du sang, afin que la nutrition du système nerveux soit mieux assurée.

Les Pilules Pink reconstituent et entretiennent la vigueur des nerfs, accroissent notablement la richesse du sang en globules rouges, en hémoglobine et en éléments nutritifs, et enfin relèvent puissamment la vitalité de l'organisme.

Les Pilules Pink sont un des remèdes les plus efficaces contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, les maux de tête, l'irrégularité des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 8 francs la boîte, 45 francs les 6 boîtes plus 0,50 de timbre-taxe par boîte.

Bibliographie

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées

par Eugène GRANCIÉ
préface de Léon Lafage,
Illustrations de Mlle Alice Millochau
(Nouvelle édition)
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs,
Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

EUGÈNE GRANCIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de Mlle Alice Millochau)
1 vol. Prix..... 6 fr.

En vente : A CAHORS

LIBRAIRIE MEYZENC

P. FRANCES, Successeur

LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 14 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

dernier	revenu	Cours du 11 avril	Cours du 18 avril
Fonds d'Etat			
3 0/0	amortissable	89 45	89 50
3 0/0	(id.)	91 50	91 95
3 1/2 0/0	(id.)	242	241 50
4 0/0	1917	104 55	104 50
4 0/0	1918	103 90	104 25
4 0/0	1918	103 50	103 57
5 0/0	1920 amort.	137 90	136 70
6 0/0	1920	105 25	105 20
4 0/0	1925	130 60	130 90
6 0/0	1927 amort.	106 50	103 55
5 0/0	1928	106	106 55
B. du Tr.	5 0/0 1924	745	747 50
B. du Tr.	7 0/0 1928	574	576
B. du Tr.	7 0/0 1927	559	565
Crédit National			
5 0/0	1919	632	630
Obl.	500 0/0 1920	574	573
6 0/0	1921	574	578 50
Bons	déc. 6 0/0 1922	526	527
—	déc. 6 0/0 1923	555	548
—	juin 1923	564	570
—	juin 1928	580	561
—	janv. 1924	566	565
Ville de Paris			
1871	3 0/0	409	407
1876	3 0/0	517	512
1878	3 0/0	525	510
1892	4 1/2 0/0	382	385
1894-1898	4 0/0	336	335
1898	3 0/0	400	404
1899	3 0/0	384	388
1904	4 1/2 0/0	415	441
1905	3 1/2 0/0	413	413
1910	3 1/2 0/0	354	360
1913	3 0/0	379	360
1919	3 0/0	287	288
1919	3 0/0	500	500
Décaennal	1923	628	628
—	1923	634	634
—	1924	635	638
Crédit Foncier			
Communes	1879	528	508
—	1880	514	519
—	1891	367	375
—	1892	417	417
—	1898	407	419
—	1906	440	440
—	1912	244	240
—	1917	303	303
—	1920	506	506
—	1922	511	515
—	1923	515	513
—	1930	998	998
Fonciers	879 3 0/0	528	527
—	1883 3 0/0	378	383
—	1885 3 0/0	408	423
—	1898 3 0/0	418	423
—	1903 3 0/0	448	446
—	1909 3 0/0	233	235
—	1915 3 1/2 0/0	462	473
—	1918 3 0/0	495	489

Chemin de fer de Paris à Orléans

Billets d'excursion à prix réduit

En vue de donner de nouvelles facilités aux voyageurs se rendant dans les Pyrénées, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec le réseau du Midi, délivre des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1^{re} et 2^e classes, avec faculté d'arrêt, pour les régions ci-après :

- 1^{re} Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Bordeaux ;
- 2^e Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Toulouse ;
- 3^e Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Bordeaux ;
- 4^e Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Montauban.

Il est délivré pour les itinéraires 3^e et 4^e, au départ de toutes les gares des Réseaux d'Orléans et du Midi, des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1^{re} et 2^e classes, pour gagner ou quitter ces itinéraires à Bordeaux ou à Montauban.

Les billets fixes et complémentaires sont valables 33 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours.

Pour plus amples renseignements, consulter : les gares des réseaux intéressés ; l'Agence Orléans-Midi, 16, boulevard des Capucins, l'Agence P.-O., 126, boulevard Raspail, la Maison du Tourisme, 53, Avenue George-V, à Paris.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clés, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

LE MAROC

à moins de 45 heures de Paris

Touristes qui craignent les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).

Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 55.

C'est la voie la plus rapide, la seule ne comportant guère que 3 h. 1/2 de mer.

Un bureau de Voyageurs

126, boulevard Raspail, à PARIS
Il est rappelé au public que, pour faciliter les déplacements, la Cie d'Orléans possède 126, Boulevard Raspail (Téléph. Littré 99-67) un bureau affecté au service des voyageurs.

Ce bureau délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes les gares des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine, et fournit tous renseignements et brochures concernant les voyages sur ces réseaux. Il donne suite, dans la limite des places disponibles, aux demandes de locations de places dans les trains rapides et express au départ de Paris-Quai d'Orsay et Paris-Austerlitz (délai maximum : deux semaines, soit 14 jours avant la date fixée pour le départ, ce jour compris).

D'autre part, du 1^{er} juin au 30 septembre 1930 inclus, les bagages à destination du Réseau d'Orléans et de ses au-delà sont acceptés à l'enregistrement, à ce Bureau, comme ils le seraient dans une gare ; en outre de la taxe afférente au transport par chemin de fer, il est perçu pour le transport de ces bagages, entre le dit Bureau et la gare de départ, les prix ci-après :

un colis 2 francs
par colis en sus du premier ... 1 franc

Ce bureau est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés de 8 h. à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

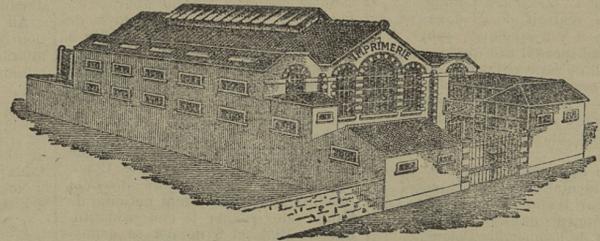
ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER 1930-1931

De Paris à Toulouse par Cahors										De Toulouse à Paris par Cahors										De Cahors à Libos														
OMNIB. OMNIB. OMNIB. EXP. MIXTE RAPIDE RAPIDE EXP. RAPIDE OMNIB.										OMNIB. OMNIB. EXP. OMNIB. EXP. EXP. RAPIDE RAPIDE										CAHORS.....														
PARIS (Orsay) dép.	22	31	10	16	17	18	19	20	19	55	21	10	4	50	8	45	10	12	13	49	19	41	21	22	55	23	15	6	22	15	2	18	35	
PARIS (Aust.) dép.	22	43	10	28	17	29	20	19	20	8	21	22	6	14	9	46	11	16	2	20	29	21	48	23	38	23	59	6	29	15	10	18	43	
LIMOGES (arrivée)	5	50	16	33	23	6	0	36	2	11	3	23	6	55	10	27	16	41	20	54	—	—	—	—	—	—	—	6	38	15	19	18	52	
LIMOGES (départ)	4	30	9	16	23	12	0	43	2	26	3	31	7	32	11	9	17	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	42	15	23	18	56	
BRIVE (arrivée)	7	15	11	18	22	0	48	2	12	4	12	5	13	7	40	18	17	27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	49	15	33	19	5	
BRIVE (départ)	7	38	12	32	19	18	28	18	50	0	54	2	18	7	51	11	36	11	59	17	46	21	36	22	47	0	34	7	10	15	55	19	29	
Gignac-Cressensac	8	16	13	7	16	58	—	—	—	—	—	—	—	8	24	12	49	18	2	—	—	—	—	—	—	—	—	7	10	15	55	19	29	
SOULLAC	8	42	13	50	17	24	19	10	20	38	—	—	—	9	37	14	3	12	46	19	9	22	25	—	—	—	—	7	20	16	4	19	38	
CAZOULES	8	50	13	58	17	32	—	—	—	—	—	—	—	9	45	14	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	27	16	11	19	46	
La Chap.-d-Mareuil	8	56	14	4	17	38	—	—	—	—	—	—	—	9	55	14	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	35	16	19	19	54	
Lamothe-Fénelon	9	6	14	14	17	49	—	—	—	—	—	—	—	10	2	14	29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	40	16	30	20	6	
Nozac	9	16	14	24	18	1	—	—	—	—	—	—	—	10	8	14	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	48	16	30	20	6	
GOURDON	9	31	14	40	18	24	19	37	21	46	—	—	—	10	15	14	35	13	11	19	51	22	51	—	—	—	—	7	49	16	35	20	11	21
Saint-Clair	9	40	14	49	18	31	—	—	—	—	—	—	—	10	25	15	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	51	16	35	20	11	21
Dégagnac	9	51	15	18	46	—	—	—	—	—	—	—	—	10	35	15	44	19	35	30	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10	2	15	11	18	59	—	—	—	—	—	—	—	11	44	17	42	12	3	17	55	21	40	22	51	0	38	1	2	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus	10	13	15	22	19	13	—	—	—	—	—	—	—	11	54	14	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Espère	10	22	15	31	19	24	—	—	—	—	—	—	—	11	20	15	50	13	11	19	51	22	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pradines	10	29	15	38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	20	15	50	13	11	19	51	22	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS (arrivée)	10	35	15	44	19																													